

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2024-SEVAD-EV-OC008

Rennes, le 14/08/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;  
**VU** la demande présentée par Eloïse MORICE de chez CISE TP ;  
**Considérant** que des travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable, bief de Couadan, doivent être réalisés du 15/09/2024 au 15/10/2024 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

#### **Arrête :**

##### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche, de l'accès de la D13, bief de Couadan jusqu'à l'écluse de Couadan est interdit à tous les usagers.

**Du 15/09/2024 au 15/10/2024**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

##### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint Domineuc

##### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Signé par : LAURENT  
COUTURIER  
Date : 14/08/2024  
Qualité : CANAUX - Adjoint



Laurent COUTURIER

